

Québec français



Les croisé(e)s

Véronique Nguyen-Duy

Number 118, Summer 2000

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/56075ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Nguyen-Duy, V. (2000). Les croisé(e)s. *Québec français*, (118), 96–97.



C'est une étrange entreprise que de faire rire les gens. (Molière)



Les croisé(e)s

→ → Véronique Nguyen-Duy

On répète souvent, et en toutes occasions, « Plus on est de fous, plus on rit ». Si ce dicton dit vrai, ne serait-ce qu'un peu, on est alors en droit de penser que la population du Québec compte un nombre impressionnant de fous. Le Québec, champion toute catégorie de la folie collective ? Le Québec, terre d'asile de tous les fous-rires du monde ? Le Québec, eldorado des fous à lier unis dans un vaste éclat de rire ?

On l'a dit, on l'a répété, l'humour au Québec est en passe de devenir le lien social par excellence. La raison ? Les spectres de nos projets collectifs sont de moins en moins agités, nos fantômes politiques continuent de faire des grimaces devant la glace et nos illusions réchauffent le banc en attendant d'être réduites à néant par la bande.

On l'a aussi dit, on l'a beaucoup répété, l'humour est l'élément caustique dont a besoin notre société apathique. La raison ? On se cogne de plus en plus souvent le nez sur une langue de bois, on se sent coupés de tout sauf du câble et on se demande périodiquement qui est l'imbécile qui a éteint la lumière au bout du tunnel.

On l'a beaucoup dit, on l'a peut-être un peu trop répété, l'humour est l'oxygène qui garde en vie notre culture de plus en plus asphyxiée. La raison ? À force d'être nivelée par le bas, retranchée derrière sa barrière linguistique et baillonnée par la rectitude politique, notre identité culturelle commence à manquer d'air d'aller.

Tous ces arguments, puisés à même la piscine de la doxa et du lieu commun et parfois démagogique du gros bon sens, prétendent fournir des explications, voire des justifications, à la domination de l'humour dans le système médiatique et la réalité socio-culturelle du Québec. Et parce que ces arguments font appel au sens commun, semblent couler de source et établissent des relations causales simples entre des phénomènes pourtant fort complexes, ces mêmes arguments sont également et concurremment satisfaisants et insatisfaisants.

En effet, s'ils sont aptes à nous déculpabiliser de notre rigolomanie et à réveiller en nous un quelconque sentiment d'appartenance, ils ne procèdent pas moins d'un savant mélange de visées et de fonctions.

Car après tout, quelle est donc la fonction essentielle de l'humour ? Se poser, sur un mode drolatique, comme le nouveau chien de garde de la démocratie ? Servir de garde-fous ou encore d'exutoire collectif ? Lancer et alimenter les débats de société ? Peut-être. Ce serait même souhaitable. Mais, comme le dit si bien Pierre Foglia : « On a le droit d'être méchant avec les Français, avec tout le monde d'ailleurs, la méchanceté développe l'esprit, disait Nietzsche. [...] On a aussi le devoir de rire de soi. Le rire est transgression. Le rire fait exploser nos préjugés qui sont peut-être à l'origine même de notre... rire. Mais on a pas le droit d'être plate¹. »

Qu'il s'agisse donc de surveiller, dénoncer ou encore transgresser, l'humour n'aurait de portée et de pertinence qu'à la condition d'être drôle. En d'autres termes, la portée critique de l'humour est une fonction accessoire subsumée à une visée première qui est de provoquer le rire. « Ridiculiser pour mieux critiquer, telle est la méthode [Daniel] Lemire qui se garde bien d'employer d'autres arguments que ceux du rire. 'Le danger, c'est de tomber dans l'éditorial, et ça, c'est beaucoup moins drôle. [...] Moi, j'aime faire rire, c'est fondamental [...]. Et si je peux mettre un peu de contenu là-dedans, sans non plus jouer à Moïse, j'adore ça'.² »

Rire donc. De bon cœur, à gorge déployée, à s'en tenir les côtes et à s'en dilater la rate. Rire de tout, pour rien, même s'il n'y a pas de quoi, juste pour rire. Rire jaune, à en pleurer, à en mourir. Mais rire, tout de même, à tout prix, car, même si on tend parfois à l'oublier, en-deçà du rire l'humour n'est qu'ennui stérile.

La question est donc alors de déterminer ce qui est drôle, acceptable, de bon goût, bref, où tirer la ligne sans risquer de se tirer dans le pied, lui-même hésitant à avancer dans ce que la journaliste Odile Tremblay appelle « les zones troubles des frontières du rire, manifestement nébuleuses pour tout le monde »³.

Et les frontières du rire, comme les principes de ceux qui les définissent, sont à géométries

variables. Variables dans le temps, parce que les sensibilités et édifices moraux évoluent ; variables aussi dans l'espace parce qu'ils diffèrent d'une culture à l'autre, d'une classe sociale à l'autre, d'un individu à l'autre. Devant un stand-up comique, nous sommes toujours seuls dans nos fauteuils. Et rire est avant tout le fait d'un élan individuel. Je peux très bien apprécier des plaisanteries scatologiques qui transformeraient ma grand-mère en statue de sel ou encore trouver que les propos de Pierre Légaré sont « songés » alors qu'ils ne provoquent chez mon chum qu'un mortel ennui.

Bien entendu, le rire est aussi un phénomène collectif. Lorsque le regard hagard de ma grand-mère met brutalement fin au rire provoqué par les mots pipi-caca, lorsque les soupirs de mon chum me contraignent à changer de chaîne, j'abandonne le plaisir solitaire du rire pour amorcer un processus de socialisation. Mes motivations sont alors d'un autre ordre. Qu'il s'agisse de limiter ma peur, de respecter autrui ou encore de lui plaire, mon rire a désormais moins d'importance que le fait de m'inscrire dans une communauté d'appartenance, soit-elle imaginaire comme celles qu'évoque Benedict Anderson.

Le caractère nébuleux des frontières de l'humour, la difficulté de tracer les limites du rire, tient peut-être précisément à ce glissement de registre et de motivations. Du particulier au collectif, de l'expression à la répression, de la transgression à la vulgarité, de la méchanceté à la banalité, le rire perd son relief sous le rouleau compresseur du consensus normatif. Il est impossible de plaire à tout le monde et à sa mère sans perdre un peu de plumes et de dents, sans devenir lisse et poli alors que, généralement, ce sont les failles et les enflures qui donnent prises au rire.

Le rire avec l'idée même d'une limite à la liberté, soit-elle celle de rire, c'est qu'elle est à la fois nécessaire et dangereuse. Nécessaire parce que, comme le dit Odile Tremblay : « Trop facile de brandir la liberté d'expression pour entrer sans frapper dans l'intimité et le lit des gens en leur servant un bien cuit mal cuisiné. [...] quand la liberté du rire se fait crasse, reste la possibilité de se vexer. Et tant pis si le scorpion

de la rectitude politique pointe son nez sous la pierre soulevée⁴. Dangereuse car, comme le dit Foglia : « Vous venez de décréter que la chasse aux connards est ouverte, M. Pinard ? Méfiez-vous des balles perdues. [...] Parce que votre chasse aux connards, M. Pinard, ressemble à la chanson : visa le noir, tua le blanc. Vous avez déclenché une vague de moralisme et de bigoterie qui ne rendra service à personne et encore moins aux homosexuels⁵ ».



On le voit, l'enjeu fondamental de ce débat n'est pas lié à la nature même des jugements moraux énoncés par Tremblay et Foglia mais bien à « leur fidélité à la morale comme principe de comportement⁶ ». En d'autres termes, la véritable question n'est pas de savoir s'il est approprié ou non de rire de tel ou tel sujet mais bien s'il est approprié ou non de soumettre l'humour au jugement normatif d'un quelconque édifice moral. Odile Tremblay répond par l'affirmative et considère que la liberté de rire, comme la liberté d'expression, s'arrête là où commence le droit au respect. Pierre Foglia, pour sa part, considère que toute forme de censure, avant d'être une atteinte à la liberté d'expression, est un affront à l'intelligence, comme le sont d'ailleurs un trop grand nombre de prestations humoristiques. « Dans ce climat de petites lâchetés et de copinage, [on] ne fait plus la différence entre la fine observation et une interminable enfilade de clichés, entre la cruauté vivifiante et la grossièreté, entre fouailler les ridicules et les imiter. Entre la méchanceté décapante et la bassesse. Il est là le scandale de l'humour : dans la platitude et dans sa promotion. Pas dans le racisme et dans l'homophobie que dénonce Pinard. Dans la platitude généralisée⁷ ».

On peut donc se demander, à l'instar d'Odile Tremblay, où tracer la ligne ou, à l'instar de Pierre Foglia, pourquoi en tracer une ? Chercher une réponse à la première s'est, implicitement, admettre que l'on a déjà répondu par l'affirmative à la seconde. Pourquoi, en effet, chercher à établir des frontières que l'on croit inutiles d'ériger ? Cela dit, la plupart des gens omettent de soulever explicitement et encore davantage de fournir une réponse claire à la question formulée par Pierre Foglia. Et cette omission est à la source de l'indécision, de la valse-hésitation qui s'empare de nous lorsque vient le temps de tracer les limites de l'humour.

« Y a-t-il une limite que ne doivent pas dépasser les humoristes ? demandait Homier-Roy aux auditeurs de *C'est bien meilleur le matin*. Plein ! ont répondu les auditeurs dans un unanime élan de conformisme moral. Par exemple, on ne peut pas rire de la jambe de bois de M. Bouchard. C'est ignoble. Tiens donc. Ça fait mal à qui au juste ? » À l'auditeur, bien sûr ! Et je peux très bien partager son opinion en ayant des raisons fort différentes de le faire. Ainsi, une personne désireuse de ménager le statut et le protocole politiques pourrait tracer la frontière du rire exactement au même endroit qu'une personne ayant pour soucis de respecter l'homme derrière la personnalité politique.

Comprendre cela, c'est admettre que tout énoncé moral, trouve bien souvent sa motivation dans le registre émotif et pas nécessairement rationnel. « D'ordinaire, nous

ne croyons pas que quelque chose est moralement correct parce que nous le préférons ; nous croyons que c'est parce que ce quelque chose est moralement correct que nous devons le préférer. Nous croyons que la différence entre le bien et le mal est indépendante de nos préférences. Cette compréhension ordinaire peut se montrer erronée [si on admet que], la valeur morale n'[est]t en réalité qu'une projection, une façon dont nous colorons le monde à la lumière de nos propres désirs⁹ ».

La difficulté que nous éprouvons à tracer les limites de l'humour tient donc au fait que nous tentions de trancher un dilemme moral à partir de l'infinité des émotions subjectives. De façon commune en effet, nous recourons au langage moral « pour exprimer une émotion à propos de certains objets et non pas pour faire des assertions à leur propos ». Plus encore, et c'est là que réside le plus grand risque de dérapage, le but de telles assertions morales « n'est pas d'indiquer des faits, mais de créer une influence¹⁰ ».

De là la croisade de Daniel Pinard, de là la crainte de Daniel Lemire de devenir le « défenseur d'un humour sain et convenable [ou encore] un ayatollah de l'humour¹¹ », de là, surtout, le moralisme et la bigoterie décriés par Foglia. Le risque, quand on des millions à tracer notre petite ligne, d'un trait bien appuyé même s'ils n'en est pas toujours un d'esprit, c'est de finir par transformer tout et tout le monde en croisé(e)s.



CROISÉ, ÉE [krwaze]. *adj.* et *n. m.* (1559, « garni de croix ». V. Croiser).

I. Adj. ♦ 1^o Disposé en croix, qui se croisent. *Bâtons croisés.* — *Rester les bras croisés; fig.* Rester à ne rien faire. ♦ *Tissu croisé.* Subst. *Du croisé :* tissu où le croisement des fils est très serré. ♦ (*Vêtements*) Dont les bords croisent. *Veste croisée* (opposé à veste droite). ♦ 2^o Fig. *Rimes croisées :* rimes qui alternent. *Vers croisés.* — *Mots* croisés.* ♦ *Feux croisés :* feux qui proviennent de divers points mais qui convergent vers le même but. ♦ 3^o Qui est le résultat d'un croisement, qui n'est pas de race pure. V. Hybride, métissé, métis, métissé; et aussi Bâtard. *Race croisée. Une famille « non croisée de sang étranger »* (LOTI).

II. (XIV^e). N. m. Celui qui prenait la croix pour combattre les infidèles. V. Croisade. *L'armée des croisés.*

♦ HOM. Croiser.

CROISÉE [krwaze]. *n. f.* (XIII^e, « transept »; de croiser). ♦ 1^o (v. 1500). Point où deux choses se coupent (à angle droit ou presque). *Croisée des fils d'un réticule de lunette.* ♦ *Spécialt.* Carrefour. *Se rencontrer à la croisée des chemins.* ♦ *Archit.* *Croisée d'ogives**. *Croisée du transept :* croisement du transept et de la nef. ♦ 2^o (1690; 1508, « montants de pierre en croix »). **Châssis vitré, ordinairement à battant, qui ferme une fenêtre.** *Ouvrir, fermer la croisée.* — *La fenêtre. - Les branches et la pluie se jettent à la croisée de la bibliothèque -* (RIMBAUD). V. Fenêtre. ♦ HOM. Croiser.

Notes

1. FOGLIA, Pierre (2000). « Le rire », *La Presse* (Montréal), mardi 21 mars, A5.
2. MALAVOY-RACINE, Tristan (2000). « Daniel Lemire, De l'humour et des restes humains », *Voir* (Québec), du 13 au 19 avril, p. 12.
3. TREMBLAY, Odile (2000). « Tirer la ligne », *Le Devoir* (Montréal), samedi 25 et dimanche 26 mars, B12.
4. *Loc. cit.*
5. FOGLIA, Pierre (2000). *loc. cit.*
6. LARMORE, Charles (1999). « La connaissance morale », Chap. de Ruwen Ogien (éd.), *Le réalisme moral*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Philosophie morale », 571 p.
7. FOGLIA, Pierre (2000), *loc. cit.*
8. *Loc. cit.*
9. LARMORE, Charles (1999). *op.cit.*
10. PATEAUT, Fabrice (1999). « Vérité morale et justification morale », Chap. de Ruwen Ogien (éd.), *Le réalisme moral*, Paris : Presses universitaires de France, coll. « Philosophie morale », p. 490.
11. MALAVOY-RACINE (2000). *Loc. cit.*

Dictionnaire Robert 1

